

DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 13.093

L'An deux Mille Treize, le 11 avril, à 19 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 5 avril 2013

DATE D'AFFICHAGE

Le 5 avril 2013

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, adjoints,

M. CAU, M. COASSIN, M. DENIS, Mme DOUMECO, Mme DUMAS, Mme DUVERGER, M. GUIARD, M. LABIA, Mme MAIRE, M. MERLE, M. PAVON, M. PRUDENCIO, M. REVOLAT, Mme ROY, Mme SERRE, Mme SEURAT, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : Mme DAUZIDOU représentée par M. QUENTIN
M. CHABASSE représenté par M. PRUDENCIO
M. MEGLIO représenté par Mme CIRAUD-LANOUE

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES : Mme BARRAUD DUCHERON, Mme DESCHANP,
Mme LEFEBVRE, M. SERVIT

ABSENT (DECEDE) : M. LAPOUGE

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 28

Madame Marie-José DOUMECO a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : EGLISE NOTRE-DAME DE ROYAN - MISE EN SECURITE, ACHEVEMENT DE LA RESTAURATION EXTERIEURE ET MISE EN VALEUR
APPROBATION DU MONTANT GLOBAL DES TRAVAUX ET DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA TRANCHE CONDITIONNELLE N° 1

RAPPORTEUR : Mme PELTIER

VOTE : 2 ABSTENTIONS
UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Dans le cadre des travaux de restauration et de mise en valeur de l'Eglise Notre-Dame de Royan, le Conseil Municipal a approuvé par délibération du 15 juillet 2011, une convention de maîtrise d'œuvre avec Monsieur Philippe VILLENEUVE Architecte en Chef des Monuments Historiques (A.C.M.H) et sollicité des subventions auprès de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Général pour la réalisation de la tranche 1/5 « Elévation Ouest » sur les 5 tranches prévues.

A l'issue des consultations d'entreprises lancées les 6 juin et 16 novembre 2012, le montant global des travaux estimé initialement à 2.299.569,30 € HT soit 2.750.284,88 € TTC est porté à 3.165.249,11 €HT soit 3.785.637,93 €TTC et se décompose comme suit :

Tranche de travaux	Estimations initiales du marché de maîtrise d'œuvre (juin 2011)	Montants HT des travaux issus des consultations d'entreprises (mars 2013)
<u>Tranche Ferme :</u> • Elévation ouest entre voiles V10 et V16	603.175,20 €HT	719.357,31 €HT
<u>Tranche Conditionnelle n° 1 :</u> • Restauration de l'Auvent Ouest et de la Porte Monumentale	526.836,70 €HT (compris estimation Lot n° 6 : «Menuiserie Bois» 50.050 €HT)	442.737,28 €HT (compris estimation Lot n° 6 : «Menuiserie Bois» 50.050,00 €HT)
<u>Tranche Conditionnelle n° 2 :</u> • Toiture des bas-côtés élévation Nord	438.865,10 €HT (compris estimation Lot n° 6 : «Menuiserie Bois» 2.760,00 €HT)	870.810,87 €HT (compris estimation Lot n° 6 : «Menuiserie Bois» 2.760,00 €HT)
<u>Tranche Conditionnelle n° 3 :</u> • Toiture des bas-côtés élévation Sud	440.485,10 €HT (compris estimation Lot n° 6 : «Menuiserie Bois» 2.760,00 €HT)	851.905,23 €HT (compris estimation Lot n° 6 : «Menuiserie Bois» 2.760,00 €HT)
<u>Tranche Conditionnelle n° 4 :</u> • Restauration des terrasses et portiques Nord et Sud	290.207,20 €HT	280.438,42 €HT
TOTAL €HT	2.299.569,30 €HT	3.165.249,11 €HT

Malgré l'augmentation du coût global des travaux, Monsieur VILLENEUVE en qualité de maître d'œuvre a proposé de ne pas augmenter le montant initial de ses honoraires estimé à 227.562,18 € HT.

Par délibération du 15 juillet 2011, le montant de l'opération subventionnable pour la tranche ferme «Elévation Ouest entre voiles V10 et V16» a été fixé à 762.000 €HT.

Les subventions attendues pour la tranche ferme ont été confirmées par les organismes suivants :

Etat (Ministère de la Culture et de la Communication) :.....	281.100,00 €
Conseil Général :.....	190.500,00 €
Région :.....	50.000,00 €

A la suite, il est proposé à l'Assemblée Délibérante de solliciter des subventions auprès de l'Etat, de la Région Poitou-Charentes et du Département de Charente-Maritime pour la réalisation de la tranche conditionnelle N° 1 : «Restauration de l'Auvent Ouest et de la Porte Monumentale».

Le montant de cette opération subventionnable est évalué à 471.000,00 €HT pour laquelle, l'Etat apporterait une subvention de 164.850,00 € et décomposé comme suit :

- maîtrise d'œuvre et Mission de Sécurité et de Protection de la Santé (SPS) :.... 28.000,00 €HT
- travaux Tranche Conditionnelle N° 1 :..... 443.000,00 €HT

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du RAPPORTEUR,
- Vu le rapport d'analyse des offres à l'issue des consultations d'entreprises présenté par Monsieur VILLENEUVE Architecte en Chef des Monuments Historiques,
- Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver le montant global des travaux de mise en sécurité, de restauration extérieure et de mise en valeur de l'Eglise Notre-Dame de Royan, estimé initialement pour les 5 tranches à 2.299.569,30 €HT et porté après consultation des entreprises à 3.165.249,11 €HT,
- d'approuver le programme des travaux subventionnables de la tranche conditionnelle n° 1 «Restauration de l'Auvent Ouest et de la Porte Monumentale», pour un montant de 471.000 €HT (soit 563.316 €TTC) et :
 - sollicite l'aide financière de l'Etat (Ministère de la Culture et de la Communication), soit 164.850,00 €
 - sollicite une aide financière auprès du Département de la Charente-Maritime et de la Région Poitou-Charentes, au taux le plus élevé,
 - s'engage à financer la totalité de l'opération, soit 563.316,00 €TTC sur le budget communal, ce qui représente un autofinancement de 306.150,00 €HT à la charge de la commune avant déduction des subventions attendues du Département de la Charente-Maritime et de la Région Poitou-Charentes et à assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération,
 - indique que le calendrier prévisionnel des travaux est le suivant : début des travaux en juin 2013 pour une durée prévisionnelle de 8 mois.
 - atteste que la commune récupère la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) par l'intermédiaire du fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA),
 - indique que son n° SIRET est le suivant : 211 703 061 000 13,
 - précise qu'elle a la libre disposition du terrain et de l'immeuble concerné
 - indique le projet n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engage à ne pas commencer les travaux avant que le dossier ne soit déclaré complet,
 - autorise Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

**Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,**

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 12 avril 2013

Pour le Député-Maire,
Et par délégation
Le Premier Adjoint
Bernard GIRAUD